



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP(OCA)/MED WG.36/3
Septembre 1992
Français
Original: Anglais

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion des Points Focaux Nationaux
pour les Aires Spécialement Protégées
de la Méditerranée
Athènes, 26-30 Octobre 1992
incluant une consultation conjointe
concernant la Conservation des Cétacés
dans la Mer Méditerranée et la Mer Noire
Athènes, 26-27 Octobre 1992

Rapport d'avancement des activités du CAR/ASP.

RAPPORT D'AVANCEMENT DU TRAVAIL DU CENTRE
D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES
POUR LA PERIODE OCTOBRE 1991- JUILLET 1992

Organisation de soutien

Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées de Méditerranée, 15 Rue Ali Ibn Abi Taleb, Cité Jardins 1002 Tunis, tél:(216) 1.795.760, fax:(216) 1. 797.349.

Numéro du projet: CP/FP/ME/CA 5101-89-02 Sub-contract 2205 and 2206

Titre du projet : 2205 : Mesures pour la protection du patrimoine commun Méditerranéen

2206 : Projet pilote d'aménagement côtier.

I. MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE ET LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT RELATIF AU CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (en date du 29 Avril 1991).

Tous les engagements pris par le pays hôte ont été remplis et notamment :

- la nomination d'un directeur à plein temps.
- l'ouverture d'un compte en devises.
- la mise à disposition de locaux.

II CONTRIBUTION DU PAYS HOTE

En outre, dans le cadre de la contribution en nature du pays hôte, la Tunisie a mis à disposition du Centre:

- un expert en biologie marine.
- du personnel d'entretien et de surveillance.
- un assistant financier (en cours.)

III. PERSONNEL TRAVAILLANT SUR LE PROJET

- * Directeur du Centre Mr.Mohamed SAIED.
- * Expert Tunisien Mr.Chedly RAIS biologiste marin.
- * Expert International Mr.Marco BARBIERI biologiste marin.
- * Documentaliste Mme.Yousser ACHICH.
- * Assistant Administratif (recrutement en cours).
- * Secrétaire Bilingue Mme.Fairouz BENTHABET.
- * Chauffeur Factotum Mr. Hédi SAYEH.
- * Commis aux finances (recrutement en cours).
- * Entretien (Société GST).
- * Gardiennage (Société GPI).

IV LOCAUX

Le Centre a pris possession de ses nouveaux locaux (sis au 15, Rue Ali Ibn Abi Taleb, Cité Jardins, 1002 TUNIS; tél: 795.760, fax: 797.349) qui se composent d'un bâtiment de 3 niveaux comprenant 8 bureaux, une grande salle de réunion et un magasin situé à proximité des autres administrations relatives à l'Environnement (Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Agriculture, ANPE).

V MATERIEL NON CONSOMMABLE

Le Centre est encore équipé en matériel informatique WANG non compatible avec les autres Centres du PAM de plus ce matériel est devenu sous-dimensionné. La mise en conformité et l'achat du matériel adéquat est en cours: consultation des fournisseurs, concertation avec "le computer operations officer de MEDU".

VI ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES

VI.1 ASSISTER LES PAYS DANS LA SELECTION, LA CREATION LA GESTION DES AIRES PROTEGEES ET LA NOTIFICATION D'INFORMATIONS SUR LES AIRES PROTEGEES D'INTERET BIOLOGIQUE ET ECOLOGIQUE:

Cette activités est développée conformément aux articles 3 et 4 du Protocole ASP et au point 17(h) de la Déclaration de Gênes.

* Sur la base du dossier établi en 1989 et proposant 55 sites à la création, le Centre a chargé l'UICN de revoir ce dossier et de faire le point des activités réalisées par les pays Méditerranéens.

* De nombreuses activités ont été développées par les pays et notamment en Turquie avec la création de 9 nouveaux sites; en Italie avec la désignation dans un texte de loi, de nombreux sites devant être protégés et la création de 4 nouveaux sites; au Maroc, Chypre et Malte avec un nouveau site. Tous ces sites ont été notifié à l'unité de coordination.

* Certains pays envisagent la création de nouvelles aires protégées ou l'amélioration de leur gestion comme la Tunisie (pour le Parc National de Zembra-Zembretta (coop. PNUD) ou l'Algérie pour le Parc National d'EL KALA (coop. Banque Mondiale METAP)).

* En ce qui concerne la gestion, le Centre a été en contact étroit avec la préparation du forum MEDWET pour la gestion des zones humides, a participé à la réunion MAB UNESCO de Tunis sur les Réserves de la Biosphère de Méditerranée (Oct 91) et a organisé en collaboration avec MEDPAN une visite de formation et d'information à un groupe de gestionnaires des pays du sud dans des Parcs et Réserves Français (Port Cros, Camargue et Cévennes) afin de renforcer les contacts entre gestionnaires (Avril 1992).

* La notification et la transmission de l'information relative aux Aires Protégées ont été entreprise pour la préparation d'une deuxième édition du Répertoire des Aires Marines et Cotières Protégées de la Méditerranée 1ère Partie : Sites d'importance biologique et écologique, comportant dans sa version provisoire 124 sites au lieu des 74 initiaux (ce qui permet une fois réalisé d'atteindre l'objectif 17(h) de la Déclaration de Gênes)

VI.2 ASSISTER LES PAYS DANS LA SELECTION , LA CREATION ET LA GESTION DES AIRES PROTEGEES ET LA NOTIFICATION D'INFORMATION SUR LES AIRES PROTEGEES D'INTERET SCIENTIFIQUE, ESTHETIQUE, HISTORIQUE, ARCHEOLOGIQUE, CULTUREL OU EDUCATIF:

Cette activité est développée conformément aux articles 3 et 4 du Protocole ASP et au point 17(g) de la Déclaration de Gênes.

Dans le cadre de cette activité, le Centre a développé ou participé aux actions suivantes:

- Définition des responsabilités respectives du Centre ASP, du Centre CAR/PAP et de l'Atelier du Patrimoine de Marseille (100 sites historiques) concernant cette activité.

- Participation à la 2ème rencontre des responsables des 100 sites historiques Méditerranéen (Thessalonique en Juin 1992).
 - Préparation de la deuxième partie du Répertoire sur les Aires Protégées d'intérêt scientifique, esthétique, historique, archéologique, culturel ou éducatif.
- Une action a démarré en coopération avec l'UICN et a porté sur la définition des sites pouvant être inclus dans ce répertoire et sur la fiche descriptive type de ces sites.
- Une étude de cas sur la zone de Carthage en Tunisie est en cours de préparation.

VI.3 ASSISTER LES PAYS DANS LE RECENSEMENT ET L'ANALYSE DES LEGISLATIONS RELATIVES A LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE ASP:

- Le Centre a entrepris une action sur ce thème depuis 1987, en collaboration avec l'UICN (Centre de Droit de l'Environnement) qui a conduit à la production d'un répertoire des législations environnementales (version provisoire). Ces documents ont été transmis aux pays et en particulier les extraits du répertoire les concernant et les demandes d'information et de textes complémentaires.
- Par ailleurs, une synthèse analytique de la législation (produite en Décembre 1991 en Français et en Anglais) est en cours de traduction en Arabe.
- En outre, un recensement est en cours sur les textes concernant les espèces marines dans la législation des pays Méditerranéens en vue d'effectuer une analyse de l'efficacité du protocole ASP.
- Enfin, tous ces documents sont préparés et mis à jour dans le cadre de la préparation d'une réunion d'expert sur la législation prévue en 1993 et qui pourrait avoir pour thème "les législations nécessaires à la mise en oeuvre du protocole et les possibilités d'accroître l'efficacité du protocole ASP (article 17).

VI.4 ASSISTER LES PAYS DANS LA GESTION ET LA CONSERVATION DES ESPECES.

VI.4.1 Assister les pays dans la mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines:

- (a) Recherche : divers projets de recherche ou d'assistance à la recherche sont examinés ou en cours de préparation par le Centre .
- Etude des plages potentielles de ponte (Tunisie, Libye, Egypte, Syrie).
 - Etude du statut des tortues marines de la dynamique des populations et des interactions avec la pêche.
 - Assistance technique à des campagnes de marquage des tortues marines par la fourniture de pinces et de bagues.
- (b) Formation : Deux actions ont été entreprises par le Centre.
- Prise en charge de la participation de 3 candidats Méditerranéens au cours de formation de Chypre (Juillet et Août 1992).
 - contacts préliminaires avec les autorités Grecques pour la réalisation d'un deuxième cours de formation en Grèce.
- (c) Information : Préparation d'un manuel pour les gestionnaires des plages de nidification des tortues marines.
- (d) Contacts avec d'autres organisations s'occupant des tortues marines.
- L'unité de coordination a transmis au Centre des informations de MEDASSET concernant les activités de cette organisation existantes en Syrie et potentielles en Egypte.
- (e) Législation : Le Centre a chargé l'UICN de réaliser une synthèse des législations applicables en Méditerranée sur les tortues marines.

VI.4.2 Assister les pays dans la mise en oeuvre du Plan d'Action pour la gestion du Phoque Moine de Méditerranée:

Le Centre suit avec intérêt les activités développées par certains pays dans ce domaine notamment:

- la Turquie qui a adopté une stratégie nationale pour cette espèce, créé une commission nationale et développé des projets pilotes dont un à Foça.
- La protection ou la meilleure gestion en cours de mise en place de sites favorables au phoque moine, Zembra en Tunisie, Al Hoceima au Maroc, les Sporades en Grèce.
- Le Centre a entrepris:
 - . une étude sur la faisabilité et la nécessité d'un programme de reproduction en captivité pour le phoque moine (contrat avec UICN).
 - . une analyse de la législation applicable en Méditerranée pour le protocole du phoque moine.
 - . le Centre a démarré un projet de document d'information et d'un document de sensibilisation sur le phoque moine avec le Parc National de Port Cros.
 - . enfin, des gestionnaires d'espaces protégés du sud de la Méditerranée ont pu visiter et s'informer sur le Centre de soins pour phoque marin du Parc National de Port Cros situé au sein du MarineLand d'Antibes.

VI.4.3 Assistance au pays concernant la mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés de Méditerranée:

Ce plan d'action adopté par les parties contractantes au Caire, doit être précisé dans sa mise en oeuvre lors de la réunion des Points Focaux Nationaux prévue du 26 au 30 Octobre 1992 à Athènes et qui comprendra une réunion conjointe consultative des Conventions de Barcelone, de Berne et de Bonn sur ce thème.

VI.4.4. Assistance au pays dans la protection des autres espèces et les espèces végétales marines:

Le Centre a développé certaines actions sur la végétation marine de Méditerranée, à savoir:

- réalisation de la première session d'un cours de formation sur la végétation marine de Méditerranée (Tunis 6-11 Juillet).
 - réflexion préliminaire sur les espèces introduites naturellement ou accidentellement en Méditerranée.
 - sythèse des législations relatives à la végétation marine de Méditerranée.
- D'autres espèces peuvent faire l'objet d'activités du Centre et ce à la demande des pays.

VI.5 FORMATION.

Les actions de formations développées pour le Centre ont été décrites succinctement dans chacun des sous chapitre VI.4.

En résumé, le Centre organise ou supporte trois actions de formation :

- * le cours sur les tortues marines à Chypre,
- * le cours sur la végétation marine à Tunis,
- * le cours sur la gestion des espèces protégées en France (Port Cros, Camargue, Cévennes) en coopération avec le secrétariat du MEDPAN.

Le Centre a en outre, entamé deux démarches pour une coopération concernant la formation:

* une demande d'assistance financière de la part des autorités Françaises pour supporter les divers cours de formation.

* une coopération avec le MEDPAN pour la réalisation d'un répertoire des cours de formation concernant les zones protégées cotières. Une version provisoire du MEDPAN va être transmise aux Points Focaux des pays pour être complétée et diffusée.

VI.6 PROGRAMME D'AMENAGEMENT COTIER (PAC):

La politique générale des PAC est en cours de réexamen par l'unité de coordination en coopération avec toutes les composantes du PAM.

Les activités concernant les PAC, développées par le Centre de Janvier à Juin 1992 sont les suivantes :

Rhodes activisation d'un expert pour la vallée des Papillons.

Kastela aucun.

Syrie aucun.

Izmir aucun.

Fuka Préparation des documents de programme.

Sfax Contacts préliminaires MEDU-Tunisie en collaboration avec le Centre.

VI.7 INFORMATION ET SENSIBILISATION.

Dans le cadre de cette activité, le Centre a réalisé ou entrepris:

- la traduction en arabe du répertoire I,
- la traduction en arabe de l'étude analytique de la législation, (en cours)
- une note sur les espèces végétales marines introduites en Méditerranée,
- le support d'une action de l'ALECSO sur les institutions spécialisées en environnement du Monde Arabe Méditerranéen.
- un manuel pour les gestionnaires des plages de nidification des tortues marines de Méditerranée,
- la préparation d'un document technique et d'un document de sensibilisation sur le phoque moine de Méditerranée.

VI.8 RECHERCHE DE COOPERATION ET D'ASSISTANCE INTERNATIONALE.

Le Centre a pris contact pour la recherche de coopération et d'assistance internationale dans une première phase avec les pays suivants :

France, Grèce, Espagne et Italie.

La France a répondu favorablement et des actions sont en cours d'étude selon deux axes :

- possibilité de mise à disposition d'une assistance en personnel d'un volontaire du Service National;
- possibilité de financement complémentaire des actions de formation.